



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 008-22

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry*

- date de convocation le 28 janvier 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 008-22

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 23 novembre 2021 pour la vidange, la remise en état et la remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution (UDEP).

Cette consultation fait suite à la fin anticipée du marché F20035 actée par avenant approuvé par le Bureau du 9 décembre 2021. En effet, les conditions de réalisation des prestations relatives au digesteur 1 laissaient présager un dépassement substantiel du montant maximum de 2 000 000 € HT pour la poursuite du déroulement des travaux (digeur 2).

Une seule offre a été reçue, notée conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 30 %,
- valeur technique : 50 %,
- fiabilité du délai, phasage, organisation du chantier : 20 %.

Après une série de questions posées au candidat, ce dernier a remis une nouvelle offre.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre au groupement d'entreprises Astradec / OTV / Etandex, pour un montant total estimatif de 1 429 268,25 € HT selon le bordereau de prix unitaires valant détail quantitatif estimatif.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution, au groupement d'entreprises Astradec / OTV / Etandex, pour un montant total estimatif de 1 429 268,25 € HT selon le bordereau de prix unitaires valant détail quantitatif estimatif,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 008-22

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26738H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26738H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au